

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Étaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO S.GALDO R. LEMOINE
 J.P. MUGNIER S. DOLEGEAL F. BOUARD
 G. VILLEMIN F. LAUNOIS A. LASSERTEUX
 M. PARISEL

Étaient excusées : H. KWASIAK a donné procuration à I. LARDIN
 M. KHOURI

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention avec la préfecture pour s'équiper d'un logiciel permettant de télétransmettre les actes de la commune au contrôle de légalité.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Présentés par Mme le Maire,
Adoptés à l'unanimité,

Le budget primitif Commune 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :
- **Section de fonctionnement : 472 742,60 €**
- **Section d'investissement : 342 804,20 €**

Le budget primitif du Lotissement de L'Europe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement : 103 879,00 €**
- **Section d'investissement : 143 722,00 €**

TERRAIN POUR PROJET SALON DE COIFFURE :

Les propriétaires d'une maison d'habitation au lotissement pré Louis souhaitent acquérir un morceau de terrain appartenant à la commune, pour étendre leur propriété et y installer un salon de coiffure.

Mme le Maire indique que la vente est possible puisque ce terrain ne relève pas du domaine public.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour la vente de ce morceau de terrain. Une clause d'obligation d'exercice professionnel devra figurer dans l'acte de vente.

Les membres du conseil municipal décident de fixer le prix du m² à 10 €. Les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

INFORMATIONS DIVERSES

** Réunion SIGF :*

Election du bureau. Président : Mr GAUTHEROT

14 communes font partie de ce syndicat

Suite à la vente de bois sur l'ensemble du périmètre des 14 communes, Mandres-la-Côte bénéficie d'un versement de 9 000 €.

** Commission des écoles :*

Les mesures liées au COVID, mises place au sein de l'école de Mandres ont été présentées.

L'effectif pour la rentrée scolaire 2020-2021 sera de 79 élèves en comptant les tous petits.

20 tablettes et 2 ordinateurs ont été financés par le projet ENIR (Écoles numériques innovantes et ruralité), ces équipements seront utilisés à la prochaine rentrée scolaire.

Association des parents d'élèves, toutes les animations prévues sont reportées en 2020-2021, les dates sont d'ores et déjà réservées.

L'absence d'un représentant de l'agglomération de Chaumont a été soulevée.

** SUEZ :*

Un représentant a rencontré Mme le Maire et ses adjoints.

Actuellement le réseau est analysé et surveillé tous les jours par l'intermédiaire de l'opérateur ORANGE. A compter du 1^{er} janvier 2021, cet opérateur ne permettra plus d'assurer cette surveillance. L'installation d'un équipement de télésurveillance sera nécessaire dans la commune. La compétence « eau » ayant été transférée à l'agglomération de Chaumont, Mme le Maire se rapprochera de leurs services pour la prise en charge financière de cette installation.

**Droit de préemption :*

Le notaire sollicite la commune pour la vente de la maison située 2 lotissement du Breuil.

Mme le Maire a décidé de ne pas préempter et en a informé le conseil municipal.

** Salle des fêtes :*

Un nouveau contrat de location a été rédigé. Il inclut une annexe liée au contexte COVID et une option de nettoyage par une société de 180 €.

Un devis a également été sollicité pour un nettoyage complet de la salle : 420 €, option vitres et entourages : + 420 €, option parquet : + 480 €

** SFR*

Cette société propose de rencontrer l'équipe communale pour une proposition de renforcement des réseaux mobiles. L'équipe communale recherche un lieu pour éventuellement implanter une antenne.

** Fête du village*

En raison du contexte sanitaire, il ne pourra y avoir la tenue d'une buvette. Les forains devront confirmer leur présence ou non ; leur responsabilité étant engagée.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 30.